

# « Wallons, profitez de la relance ! »

La pauvreté augmente. Ce n'est pas une fatalité, dit Willy Borsus

**E**n matière de pauvreté, les indicateurs sont dans le rouge, en Région wallonne. Le ministre-président les confronte à des indicateurs de relance. Et plaide un changement des mentalités...

**Portrait**  
**Willy Borsus (MR)**

Ministre-président du gouvernement wallon

Selon des données toutes chaudes de l'Iweps, le taux de risque de pauvreté est passé de 18,3 à 21,2 %, de 2014 à 2016. Celui de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est passé de 26,3 à 26,6 % entre 2015 et 2017. Celui de déprivation matérielle (savoir payer son loyer, son emprunt, son chauffage, etc.) a grimpé de 8,1 à 8,3 %, dans le même laps de temps... Un bilan loin d'être fameux. « Vous avez raison, même si ces chiffres n'incluent pas encore les effets du nouveau plan pauvreté que nous avons lancé », reconnaît le ministre-président du gouvernement, Willy Borsus (MR). « Cela me conforte dans l'urgence à relancer la mécanique socio-économique wallonne pour offrir des perspectives d'embauche et d'inclusion sociale pour les personnes concernées. Il faut réorienter les choses. Tout n'est pas dans le rouge. »

↳ **Qu'est-ce qui ne l'est pas ?**

« Prenez les emplois vacants : il y en a 29.544 en 2018, contre 18.441 en 2015, soit 11.000 en plus en trois ans ! L'amélioration socio-économique doit aspirer un plus grand nombre de personnes vers une situation stable, des revenus permettant de vivre décemment. Des tendances convergentes démontrent une amélioration de la situation. »

↳ **Lesquelles ?**

« Le nombre d'indépendants est en hausse. Le chômage est en baisse : 9,8 % en 2017 contre 10,6 % en 2016. Une série de baromètres confirment. SD Worx indique qu'au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, les PME belges ont connu une croissance d'emploi de 0,2 %. Dont 0,6 % en Wallonie, contre 0,5 % à Bruxelles et 0,1 % en Flandre. L'Union des classes moyennes le confirme. »

↳ **Que dit-elle ?**

« Fin avril, la confiance des entrepreneurs wallons et bruxellois n'avait jamais été aussi élevée. En 2017, on a aussi dépassé les 41,9 milliards d'euros d'exportations wallonnes, une hausse de 8,4 %. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, on a déjà réalisé 11,1 milliards d'euros, soit une hausse de 6 %. Et depuis janvier 2016,

31.167 entreprises ont profité de la mesure « zéro cotisation à vie » pour le premier emploi créé, dont 9.699 en Wallonie. Je dis aux Wallons : profitons de la relance. Elle doit être la main tendue vers nos citoyens en difficulté, notamment quand on voit les emplois vacants qui augmentent. »

**« Quand les jeunes font un choix d'études, on devrait mieux les informer sur les perspectives d'emploi »**

↳ **Faut-il être plus coercitif pour que des chômeurs les acceptent ?**

« Plus offensifs. L'imposition, c'est l'échec de la conviction. On doit beaucoup plus fortement les orienter vers les métiers en pénurie. Soyons plus francs avec les gens : il y a des secteurs où existent très peu de perspectives d'emploi.

Ayons le courage d'être transparent là-dessus. Dès que les jeunes font un choix d'études, on devrait mieux les informer sur les possibilités effectives d'embauche. C'est mieux que de les voir le vivre douloureusement à la fin de leurs études. Le destin des gens ne peut pas être de rester au chômage 5 ou 10 ans. Savez-vous qu'en Wallonie, 36.050 personnes y sont depuis plus de 5 ans ?! »

↳ **C'est tout de même dramatique de ne plus pouvoir choisir son métier, non ?**

« Oui, mais sauf à décréter qu'on va créer du jour au lendemain des pans entiers de métiers qui sont ceux auxquels on aspire, la réalité c'est qu'il faut faire coller le mieux possible la volonté des gens à ce que la réalité du marché permet. Il faut un équilibre entre les deux. Mon message, c'est : formez-vous, allez de l'avant, soyez le moteur du changement en Wallonie. Il y a une opportunité avec la relance dont je veux qu'un maximum de gens profitent. »

INTERVIEW > CHRISTIAN CARPENTIER

**Satisfaction**

# « On a passé le cap des 300.000 indépendants »

Un des signaux qui fait dire à Willy Borsus que la situation socio-économique de la Wallonie s'améliore, ce sont les statistiques concernant le nombre d'indépendants.

« Le dernier rapport de l'Iweps indique que, en ne tenant pas

**« Il y en a eu 2,9% de plus en 2017 »**

compte des aidants, le nombre de travailleurs indépendants s'accélère. Il y en a eu 2,9 % de plus en 2017. L'accélération est davantage marquée chez les actifs à titre complémentaire : +6,8 %. Si on y ajoute les aidants, on arrive désormais à 300.745 indépendants en Wallonie à la fin 2017. C'est inédit. C'est la première fois qu'on passe la barre des 300.000. On

était encore à 282.000 en 2014. »

➔ **La forte hausse des indépendants à titre complémentaire n'indique-t-elle pas aussi que des gens ont davantage besoin d'un complément à leur boulot de base pour vivre ?**

« J'en connais beaucoup, des indépendants complémentaires. Il y en a de trois types. C'est d'abord souvent une importante porte d'entrée vers le statut d'indépendant tout court. On teste son activité avant de franchir le grand pas. Deux : il y a des gens qui ont simplement un goût pour une activité complémentaire, un besoin de s'investir dans quelque chose qui leur plaît. Et puis trois, il y a aussi parfois un besoin de revenus complémentaires qui joue. » ●

CH. G.

## Allocations familiales : trois mesures sur la table ce jeudi

Le nouveau plan wallon de lutte contre la pauvreté, que Willy Borsus avait dévoilé en primeur à Sudpresse, continue peu à peu à sortir ses effets. Ce jeudi, le gouvernement wallon aura à son menu une réforme des allocations familiales. Trois mesures concrètes se trouvent sur la table, nous annonce le ministre-président. La première touche à la **fréquentation scolaire chez les 18-21 ans**. Jusqu'à présent, le maintien d'allocations familiales y est lié. Il faut la démontrer et elle est contrôlée. Le gouvernement se propose de faire sauter cette condition. Les jeunes continuant à vivre chez leurs parents conserveront donc le droit aux allocations, sauf bien entendu s'ils travaillent. La fréquentation scolaire ne devra plus être démontrée qu'à partir de 21 ans.

Deuxième mesure : les **orphelins**. Ils donnent droit à des allocations à un taux majoré, soit 368 euros par enfant. La règle veut que si leur papa ou leur maman se remet en ménage avec un nouveau conjoint, ce taux majoré

saute. Ce ne sera plus le cas.

Troisième et dernière mesure : les **suppléments sociaux**. Actuellement, on tient compte du statut des parents pour les verser. C'est parfois injuste : un chômeur peut y avoir droit, alors que ce n'est pas le cas d'une personne qui travaille malgré ses petits revenus. Désormais, on tiendra compte non plus du statut du parent, mais de ses revenus, qui devront être inférieurs à 30.386,48 euros. ●

CH. C.

